



Frais vétérinaire

Par Catpel

Bonjour

J ai acheté un cheval, lorsque je suis venue le chercher la vendeuse m a précisé qu il avait eu de la fièvre 2 jours avant mais que c'etait certainement un coup de chaleur rien d inquiétant

Toutefois le lendemain de mon arrivée chez moi, le cheval ne se sent pas mieux Vétérinaire obligé diagnostic gourme. Donc le cheval était malade dans l écurie de vente,avant d arriver chez moi. Ma question qui doit payer les frais vétérinaires car le cheval aurait du être mis en quarantaine, et ne pas quitter les écuries, cette maladie étant très contagieuse.

Merci pour votre réponse
Cordialement Catherine PELON

Par yapasdequoi

Bonjour,

N'aviez-vous pas demandé une visite vétérinaire d'achat ?

Le contrat d'achat a-t-il prévu une garantie ?

Hors une garantie commerciale, seuls les vices rédhibitoires peuvent permettre l'annulation de la vente ou une indemnisation.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006168826/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006168826/[/url]